



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DECISION TARIFAIRE RELATIVE A
L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LES
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT LES 9 ET
10 DECEMBRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-432
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal DE-16-02-1-10 du 17 février 2016, créant une régie dotée de la seule autonomie financière pour gérer et exploiter les marchés d'approvisionnement à compter du 1^{er} mars 2016 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal DE-21-09-1-19 en date du 29 septembre 2021, modifiant l'article 11 des statuts de la régie pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de Vincennes, en créant une nouvelle nature de recette liée à la participation des clients des marchés aux animations commerciales et notamment la vente de chéquiers promotionnels ;

VU l'arrêté n° A-22-182 du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux finances, aux suivis des délégations de service public et aux ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l'animation commerciale consistant à la vente aux clients de chéquiers promotionnels, d'un montant de 10 euros pour une valeur faciale de 20 euros le samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 ;

D É C I D E

DE FIXER à 10 euros, la vente de chéquiers (500 chéquiers) promotionnels dans le cadre de l'animation qui se tiendra sur les marchés d'approvisionnement les 9 et 10 décembre 2023

D'INSCRIRE cette recette au budget de la régie des marchés d'approvisionnement, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi
des délégations de service public et aux
ressources humaines,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231201-lmc1H11474H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/12/2023
Date de Publication : 01/12/2023